

Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le - 8 MARS 2024

Monsieur le Préfet de Région Ile-de-France
DRHIL – SOEE – Le Ponant
5 rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15

Affaire suivie par Camille VIMONT
Service Habitat
Réf. : DEP24-00086
Tél : 01.84.65.02.11
E-mail : c.vimont@coeuressonne.fr

Objet : Avis sur le projet de Schéma Régional Habitat Hébergement 2024-2030

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement 2024-2030, vous avez soumis en décembre à l'avis des collectivités un projet de schéma. Celui-ci a été soumis à notre conseil communautaire le 8 février dernier.

Les 21 communes de notre agglomération, sont engagées depuis plusieurs années, dans une dynamique de construction régulière, avec des résultats conformes aux engagements pris dans le cadre de notre Programme Local de l'Habitat 2020-2025, ainsi qu'avec les obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Cette dynamique de création de logement, doit s'accompagner sur notre territoire, d'un renforcement de la qualité de la desserte en commun, et de moyens financiers pour maintenir des services publics de proximité dont nos habitants ont besoin.

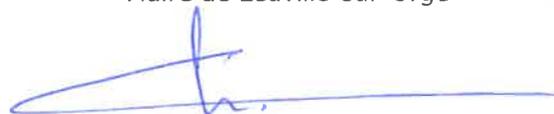
A l'échelle régionale, ces enjeux ne nous semblent pas suffisamment pris en compte dans le cadre de la territorialisation des objectifs de logement, ni par le projet de SDRIF-E, ou par les partenaires financiers.

Dans ce contexte, notre conseil communautaire a adopté à l'unanimité un avis défavorable au projet de Schéma Régional pour l'Habitat et l'Hébergement, que vous trouvez ci joint.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Eric BRAIVE

Président de Cœur d'Essonne Agglomération
Maire de Leuville-sur-Orge



Pièce jointe :

- Délibération n°24.023 du 8 février 2024 : Avis de Cœur d'Essonne Agglomération – Projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement